



La formation professionnelle des agents des Lycées Agricoles

Des profils équilibrés

Les jeunes enseignant.e.s, comme les plus expérimenté.e.s ont participé à cette enquête. Les sondé.e.s sont âgés de 20 à 60 ans même si à 64 % il s'agit de collègues qui ont entre 9 et 25 ans d'ancienneté. (dire qq ch sur le renouvellement des enseignant.es. les prochaines années ? d'où l'importance aussi des formations ?) Les femmes sont légèrement plus majoritaires (56 %) ce qui s'accorde au ratio Femmes-Hommes de nos établissements.

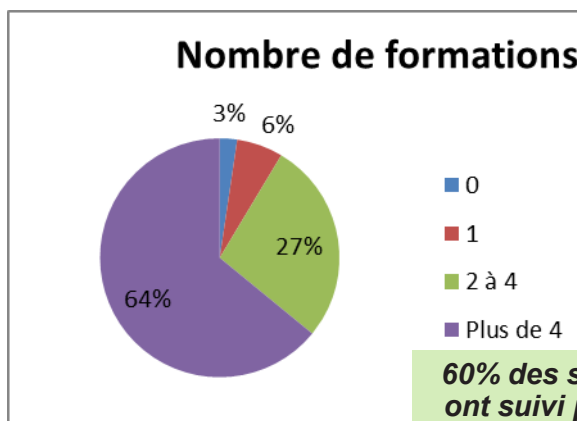
La Catégorie 3, encore et toujours

Logiquement, les collègues de droit public interrogé.e.s sont entrés dans l'enseignement agricole par la catégorie 3 (82%) et très peu par la voie du concours interne ou externe (12%) : ceci s'explique sans doute par le faible nombre de places à ces derniers ? (Ce n'est pas le sujet mais voilà une nouvelle preuve du manquement du ministère !).

Enfin, les personnels de droit privé (à 14%) ont répondu à notre enquête, preuve de leur intérêt au sujet.

Des professionnel.les volontaires

Notons que 60% des sondé.e.s ont suivi plus de 4 formations durant leur carrière : preuve d'un investissement et d'une envie de découverte. Seul.e.s 3% ne sont jamais parti.e.s en formation.



60% des sondé.e.s ont suivi plus de 4 formations durant leur carrière

Des formations pas réellement satisfaisantes

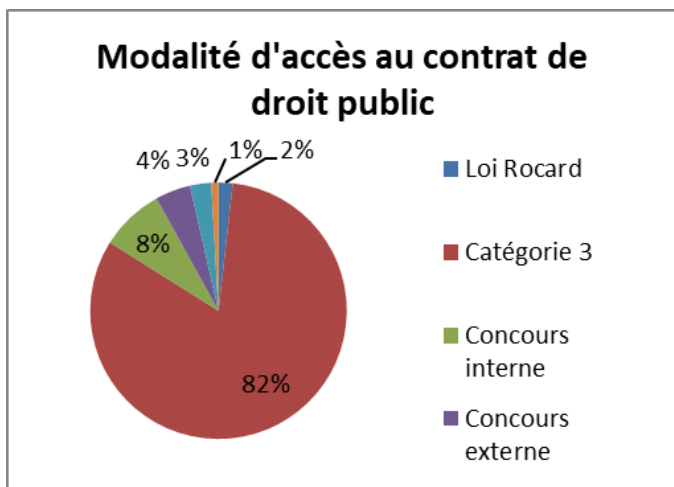
Alors que le catalogue des formations n'est pas accessible à 100% des interrogé.e.s (7% n'y a pas accès tous les ans et 6% n'accèdent pas du tout aux offres), 32% seulement sont pleinement satisfaits de l'offre proposée. Lorsqu'il s'agit de formation correspondant aux besoins de développement personnel, on tombe à 24% de satisfait.e.s.

Domage alors de ne pas pouvoir contenter celles et ceux qui souhaitent utiliser leur droit !

Le 1^{er} frein : les modalités d'accès en formation

L'enquête permet de mettre en avant que :

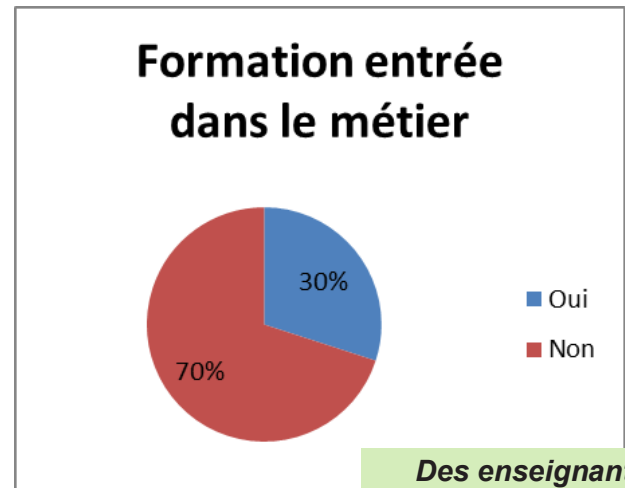
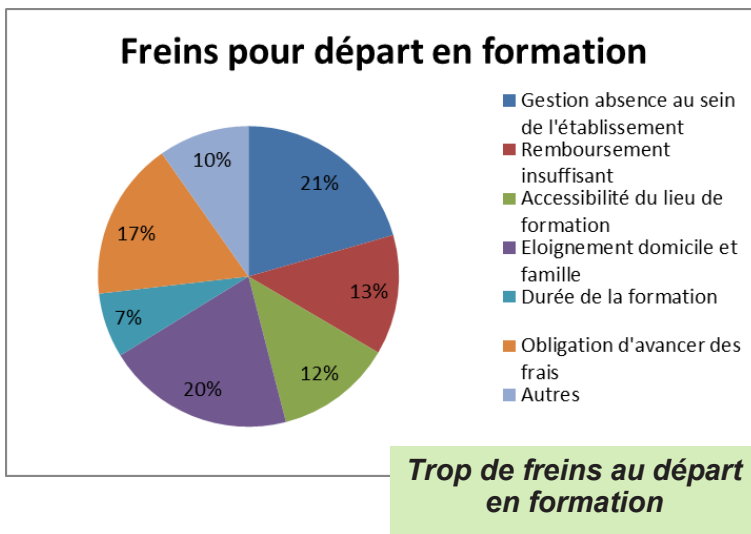
- L'aspect économique est l'obstacle le plus haut à dépasser (à 30%) : les remboursements des frais (logement, transport) sont insuffisants et devoir avancer le paiement de ces sommes posent problèmes. Voici un des premiers moyens d'effectuer un tri pour nos employeurs : ne pas donner les moyens financiers suffisants !



- Lors des départs en formation les gestions des absences au sein de l'établissement empêchent les sondé.e.s à 21% de se former : est-ce normal de devoir donner du travail aux élèves ou « récupérer » nos heures de cours ? La formation n'est pas censée rajouter du labeur !
- Les formations sont éloignées du lieu de vie (pour 55% des sondé.e.s) donc si les financements ne suivent pas c'est évident que cela ne favorise pas le départ.
- Enfin, encore 28% des chef.fe.s d'établissement refusent des formations qu'ils.elles jugent trop éloignées des missions des travailleur.euse.s, tous types de contrats confondus !

Ecole ! Quid de notre fameuse innovation pédagogique ?

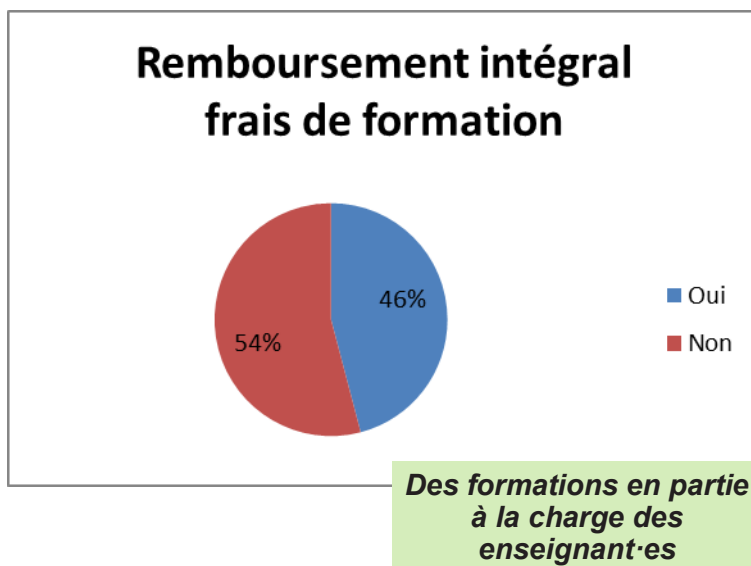
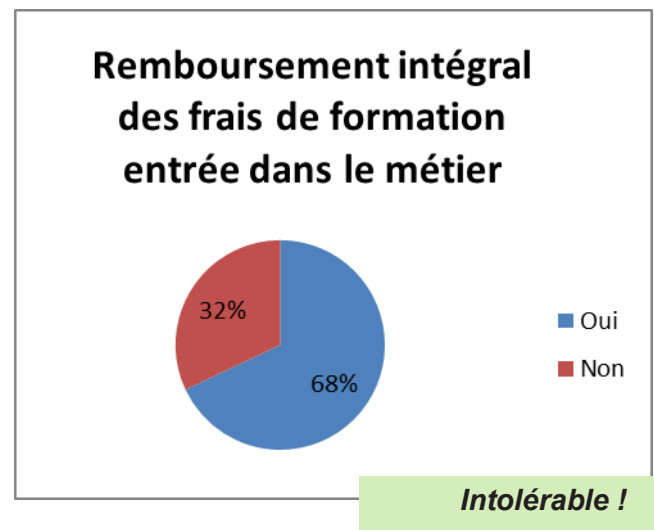
Sachant que 82% des sondé.e.s appartiennent à la Catégorie 3 et que **seul.e.s 30% d'entre eux.elles ont pu participer à une formation d'entrée dans le métier**, c'est alarmant.



Des enseignant·es débutants sans aucune formation

Nos enseignant.e.s doivent avoir les mêmes chances, les mêmes outils et les mêmes ressources pour pouvoir transmettre. D'autant que, 30% des concerné.e.s. n'ont pas été complètement remboursé.e.s de leur frais.

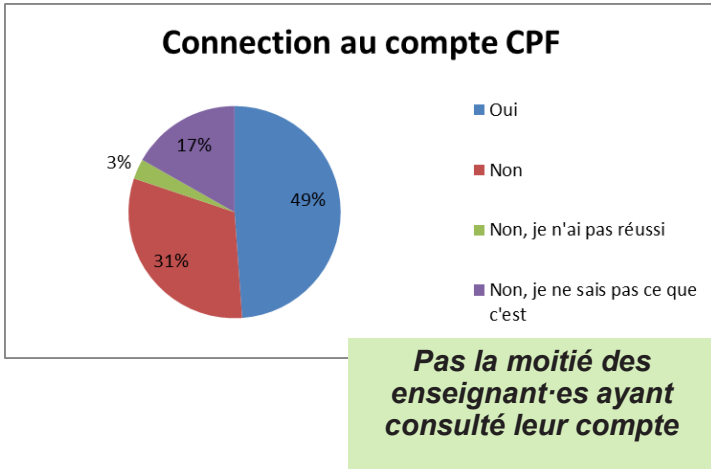
Quelle contradiction de savoir que les enseignant.e.s ne peuvent pas accéder aux formations !



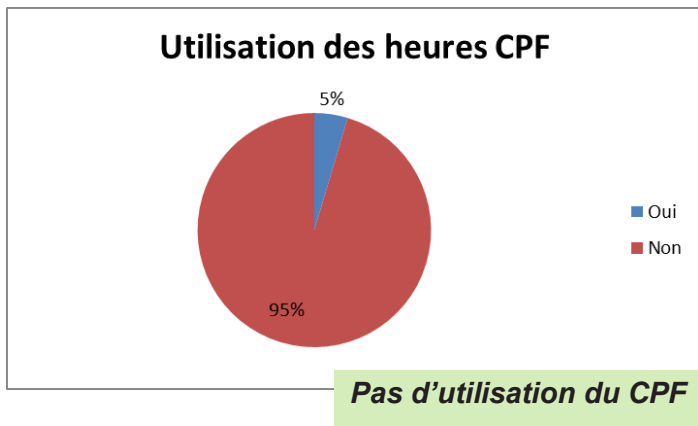
Lorsque un.e jeune enseignant.e rentre dans l'enseignement agricole, son salaire ne peut pas lui permettre d'avancer de telles sommes. Encore une fois, le Ministère leur demande des sacrifices qu'il n'est même pas capable de faire lui-même : investir dans notre carrière !

Le CPF : une belle mascarade

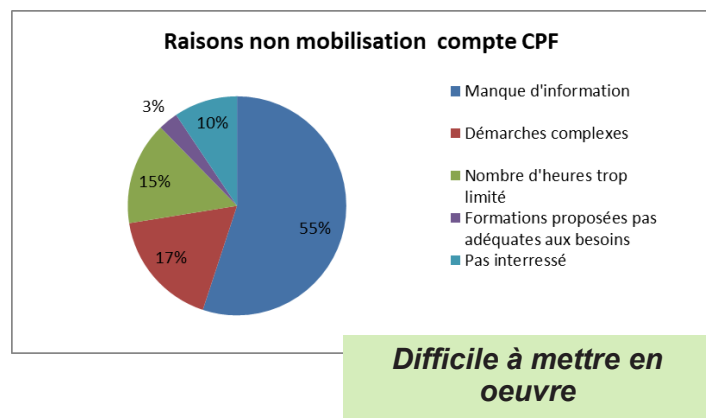
Sous couvert d'une simplification de l'accès au droit de formation, le fameux CPF (Compte Professionnel de Formation) prouve une nouvelle fois que le gouvernement sait nous mettre des bâtons dans les roues pour nous éloigner de cette fameuse « formation tout au long de la vie » : 49 % seulement des interrogé.e.s se sont connecté.e.s au fameux « moncompteformation.fr ».



Les autres, pas suffisamment informé.e.s et n'ayant pas réussi à se connecter n'ont alors pas accès à leur compte personnel et donc ne peuvent pas jouir de leurs heures allouées : **seul.e.s 5% ont utilisé leurs heures.**



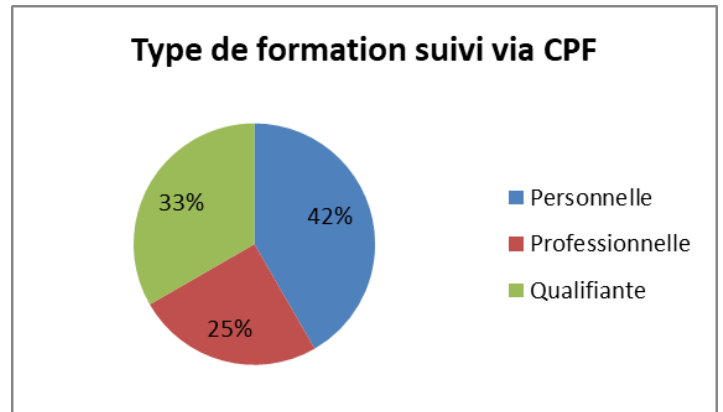
Effectivement, même si l'on se connecte, les informations manquent (pour 55% des sondé.e.s) ;



les démarches sont trop complexes (pour 17%) et les heures sont trop limitées (15%).

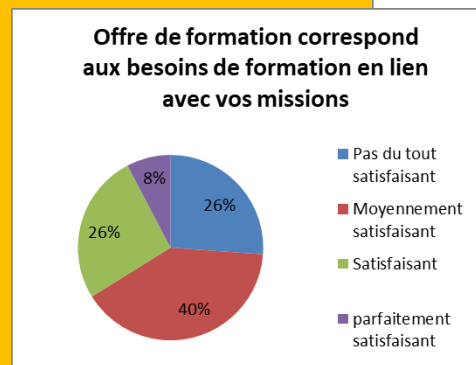
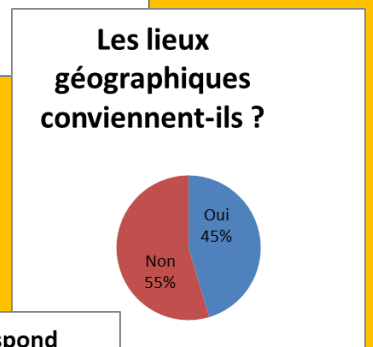
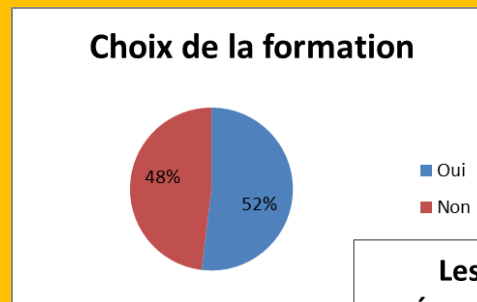
Le calcul d'heures est très nébuleux et le résultat est obscur : peu d'heures sont en général utilisables !

Les formations suivies dans le cadre du CPF concernent à 42% le développement personnel : cela prouve que le bien-être des employé.e.s peut être un levier d'importance ! 25 % sont professionnelles et 33% qualifiantes.



Soulignons que 80% des organismes de formation sollicités dans le cadre du CPF sont les Universités ! Le personnel des lycées agricoles est-il en manque d'enseignements supérieurs ?

Et si cela ne suffisait pas ...



Quelles sont nos revendications pour la formation professionnelle des enseignant.e.s de l'agricole ?

Afin de pouvoir proposer un enseignement de qualité, de développer les compétences de chacun.e., et d'épanouir l'ensemble des personnels, nous demandons :

- Une offre de formation plus large et répondant aux besoins professionnels et personnels de l'ensemble du personnel de l'enseignement agricole privé ;
- Des lieux de formation plus accessibles et plus variés que les instituts gérés par les fédérations privées ;
- L'accès intégral au catalogue de formation des agents du public et la possibilité d'œuvrer véritablement avec les Responsables Locaux de Formation ;
- L'alignement intégral des formations des lauréats aux concours (internes et externes) sur celles des enseignant-es du public ;
- Un paiement complet des frais de formation et aucun avancement financier des personnels ;
- Une véritable valorisation des formations : une journée de formation ne doit pas s'ajouter à une journée de travail !
- Une simplification de l'accès au CPF ;
- Une véritable transparence quant aux calculs et à l'utilisation des heures de CPF ;
- Les établissements, les fédérations favorisent essentiellement les formations des enseignants voire des PVS mais très peu des PAT. Nous revendiquons un développement des formations envers ces personnels et une détermination des établissements et des fédérations à proposer et inciter ces personnels à effectuer des formations."

Sur les équipes pédagogiques

Nous revendiquons la création d'un service public unique de formation avec un statut de la fonction publique garantissant la pérennité de tous les agents, y compris ceux des exploitations agricoles et ateliers technologiques.

Les équipes pédagogiques doivent bénéficier d'un réel programme de formation continue notamment sur les pédagogies alternatives telles que les travaux de Paolo Freire sur la pédagogie de la libération.

Ils ont dit aussi...

« C'est scandaleux et paradoxal de pas pouvoir se former en tant qu'enseignant »

« Les formations pédagogiques proposées sont purement théoriques et inapplicables sur le terrain. »

« Au fil des années, j'ai pu constater une évolution très négative de l'accès à la formation ; les établissements font de la rétention passive des personnels... ce qui ne semble pas les déranger étant donné que l'humain n'est plus vu comme un capital à entretenir mais comme une variable matérielle d'ajustement... parfois même comme une gêne... La pédagogie et les connaissances sont devenues des insultes et le résultat comptable le Graal absolu. Pitoyable ; plus encore lorsque l'on se réclame de l'enseignement catholique privé ! »

« C'est la toute puissance pour accorder ou pas une formation aux enseignants ».

« Est-ce normal que cap'eval soit pris sur notre temps personnel ? »

« L'enseignement général, lettres histoire, sont totalement absent de l'offre de formation de l'IFEAP et il est impossible d'accéder au PAF (pas les codes, pas les infos, pas prioritaires). Les élèves de l'agricole ne doivent pas devenir des citoyens au rabais. »

« Il est dommage que nous ne puissions pas avoir accès à des formations qualifiantes autres que celles concernant nos cours, personnellement je le regrette. Je pense que l'on nous enferme dans le métier de professeur nous empêchant ainsi d'en sortir. »

« Les formations sont souvent imposées par une liste qui ne nous laisse pas vraiment le choix. Il n'y a également que peu de retour sur l'acceptation ou non d'une demande de formation (cette année carrément pas de réponse) et les demandes en dehors du catalogue ifeap ne sont quasiment jamais acceptés. Les seules formations que j'ai eu sont donc la formation jeune enseignant suite à la réussite au concours et alors que j'étais en poste depuis 5 ans et par la suite, des formations à choisir dans le cadre des journées régionales de formation ou des formations imposées (agroécologie). Merci pour le questionnaire et le travail »